



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Ville de Malartic du mardi, 19 décembre 2017, tenue au 901, rue
Royale, à Malartic, à 19 h.

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION
2017-12-432

1.0. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018;
- 3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 894 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2018;*
- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 895 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 6.0.- Adoption du Règlement numéro 896 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2018;
- 7.0.- Adoption du Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2018;
- 8.0.- Adoption du Règlement numéro 898 imposant une taxe de déneigement et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018;
- 9.0.- Adoption du Règlement numéro 899 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018;
- 10.0.- Période de questions;
- 11.0.- Levée de la séance.

**RESOLUTION
2017-12-433**

2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues pour le Budget 2018.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2018, tel qu'il appert du Budget 2018, dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

**RESOLUTION
2017-12-434**

3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 7 332 231 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le Programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, tel qu'il appert du document intitulé « Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-12-435

4.0.- Adoption du Règlement numéro 894 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 894 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2018, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-12-436

5.0.- Adoption du Règlement numéro 895 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 895 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-12-437

6.0.- Adoption du Règlement numéro 896 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 896 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2018, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RESOLUTION
No de résolution
2017-12-438

7.0- Adoption du Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2018*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-12-439

8.0- Adoption du Règlement numéro 898 imposant une taxe de déneigement et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 898 imposant une taxe de déneigement et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-12-440

9.0- Adoption du Règlement numéro 899 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 899 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

10.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

RESOLUTION
2017-12-441

11.0- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 35.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE